

SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

---

**COMITE SYNDICAL DU PNR SCARPE-ESCAUT**  
**Du lundi 22 Juin 2020 à 18h30**

**Procès-verbal**

---

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 22/06/20 :**

**Au titre du Conseil Régional :** MM. BOJANEK Chantal – COLSON Aurore - DUJARDIN Jean Marc – HUON Monique – LELONG Grégory

**Au titre du Conseil Départemental :** MM. DETAVERNIER Jean Luc – RENAUD Eric

**Au titre des EPCI :** MM. DELECLUSE Marc – ZINGRAFF Raymond

**Au titre des communes :** MM. DEGAUGUE Cédric – CACHOIR Bruno – HOFFMANN Léon – DEWITTE Michel – LONGUEPEE Jean – BULOT Olivier – LEGRAND Francis – LANNOY Bernard – MORLIGHEM Bernard – POPULIN Agostino – DEBARGE Anne – DECOUT Olivier – KONIUSZ Michel – BOUKLA Jacques – MARTIN Philippe – BOUDREZ André – MURCIA Baptiste – SCHNEIDER Jacques – SCHERER Murielle – SERRURIER Yvon – FONTAINE Jean Paul – TESTART Jean Luc – LISSE Henri-Jean – DEHAENE Bernadette – BOUGUERRA Emmanuelle – FINET Florian – BOCAHUT Charlie – DUFERNEZ Géry – RICHEZ Benjamin – BARGIBANT Jean Marie- DONNET Jean Pierre – WATTELET Daniel – MORTREUX David – COCHY Nadine – DELECLUSE Marc – DOLET Agnès – SCRIVE-THIEBAUT France Anne – GHESQUIERE Anne Sophie – DE NEVE Franc – JACQUEMIN Nicolas – GRUSON Bernard – MICHALAK Jean Michel – DUBRULLE José – COLLINET Patricia – GMEINDL Séverine – CAUDRELIER Philippe – SAEGERMAN Chantal

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** Mme Hortense DE MEREUIL donne pouvoir à Mme Chantal BOJANEK – Mme Laurence SZYMONIAK donne pouvoir à M. Raymond ZINGRAFF – Mme Elisabeth DUBOIS donne pouvoir à M. Bruno CACHOIR – M. Jean Michel SZATNY donne pouvoir à M. Agostino POPULIN – Mme Solange LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier DECOUT – Mme Colette FAUVEAUX donne pouvoir à M. Jacques BOUKLA – Monsieur Marcel BURNY donne pouvoir à M. Daniel WATTELET – M. Vincent DOCHEZ donne pouvoir à M. José DUBRULLE

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** MM. CASTIGLIONE Salvatore – GRANATO-BRICOUT Sophie – PHILIPPE Gérard – BOISSEAUX Anne Sophie – BRIDOUX Josyane – CLERC-CUVELIER Sylvie – DELANNOY Frédéric - DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice – DUSART Yves – VERFAILLIE Jean Noël – BLAISE Michel – ROBIN Aymeric – HALLE Jean Luc – CHOTEAU Marie Andrée – HEMEZ Marc – DEVAUX Christian – MORTELETTE Jean Paul – DEREYNAUCOURT Laurence – SARAIS Antoine – BULTE Audrey – DUBOIS Isabelle – LEFEBVRE Michel – PETIT Françoise – ROHART Ludovic – FROMONT Fabienne – DUFOUR-LEFORT Régis – MAKSYMOWICZ Thadée – DELASSUS Grégory – PENNEQUIN Michel

**Assistaient également à la réunion**

MM. DE DEKEN Jean-Marie (Commune de Bousignies, suppléant) – SKRZYPCZAK Jean-Pierre (Commune de Brillon, suppléant) – CORNU Philippe (Commune de Château l'Abbaye, suppléant) – DEBRABANT Marjorie (Commune de Hasnon, suppléante) – RYCKELYNCK Jean-Paul (Commune de Haveluy, suppléant) – BOURSE Guy (Commune de Odomez, suppléant) – DALLA COSTA Damien (Commune de Rieulay, suppléant) – BERTRAND Ghislain (Commune de Rombies et Marchipont, suppléant) – CAULIEZ Régis (Commune de Rosult, suppléant) – PIDOUX Michel (Commune de Rumegies, suppléant) – ANIERE Michaël (Commune de Saint-Aybert, suppléant) – DEBRIL Christian (Commune de Thivencelle, suppléant) – BRABANT Isabelle (Commune de Vicq, suppléante) – BAUDOUX Alexia (CCI Grand Hainaut) – MOYNAC Jean-Michel (Trésor Public)

MM. Fabien CAPPELLE, Stéphane COUTEAU, Sylvie DELLETTRE, Gérald DUHAYON, Aurélie GAUCHERON, Isabelle ZARLENGA du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

L'an deux mille vingt, le 22 juin à 18h30, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de Rosult, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, dûment convoqué par courrier individuel en date du 05 juin 2020.

Un dossier de séance présentant les différents points soumis à l'ordre du jour a été transmis à chacun des membres préalablement à cette réunion. Une feuille de présence a été élargée en entrant en séance.

Le quorum étant atteint, M. Grégory LELONG ouvre la séance et remercie Madame le Maire pour la mise à disposition de la salle et félicite les membres présents pour leur désignation au sein du Comité syndical. Il salue en particulier l'investissement de Mme Nadine COCHY qui, depuis plus de 20 ans, siège au Parc et qui tient ici son dernier comité syndical en tant que représentante de la commune de Raismes.

Monsieur le Président indique que l'installation du Comité syndical aura lieu dès que l'ensemble des communes et des E.P.C.I. aura procédé à la désignation de leurs représentants. Il revient sur la période vécue et a une pensée pour les personnes ayant été touchées par la Covid 19.

Le Parc a géré la situation en reportant un certain nombre d'évènements (remise du label Ramsar, plantation dans les communes...) et a généralisé le télétravail pour son équipe.

Sont ensuite étudiés les différents points figurant à l'ordre du jour.

#### 1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2020

M. Grégory LELONG soumet le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 10 février 2020.

Le procès-verbal est accepté (156 voix pour et 4 abstentions représentant 30 voix).

#### 2. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le Compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le Compte Administratif fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture. Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au Compte Administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections (fonctionnement et investissement), mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Ces derniers font partie intégrante des résultats du Compte Administratif.

**Le Compte administratif 2019 du Syndicat Mixte de gestion du P.N.R. Scarpe-Escaut présente les résultats suivants :**

- **Section de fonctionnement**, un excédent de recettes est constaté : **+ 280 350.53 €**
- **Section d'investissement** : un déficit de recettes est constaté : **+ 216 924.29 €**

Soit un **excédent de recettes** pour l'exercice 2019 de **63 426.24 €**

Toutefois, il convient de tenir compte des **résultats reportés** à la clôture de l'exercice 2018, qui s'établissaient comme suit :

- Section de fonctionnement : **excédent reporté de 407 277.28 €**

- Section d'investissement : **excédent reporté de 1 312 839.80 €**

Ces résultats reportés laissent ainsi apparaître un excédent de recettes **égal à 1 720 117.08 €**.

Le résultat global de l'exercice 2019 est donc un excédent de **1 783 543.32 €** (excédent de l'année – opérations de l'exercice - de 63 426.24 €, augmenté des résultats reportés repris ci-dessus de 1 720 117.08 €).

#### Tableau de synthèse

Le Compte administratif de l'exercice 2019 soumis à l'approbation du Comité Syndical, présente les résultats suivants :

<b>• <u>Section de Fonctionnement</u></b>	
<b>Recettes</b>	<b>2 821 880.30 €</b>
Excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018 :	407 277.28 €
Mises en recouvrement en 2019 :	2 414 603.02 €
<b>Dépenses</b>	<b>2 134 252.49 €</b>
Remboursement Intérêts des Emprunts :	0,00 €
Déficit constaté à la clôture de l'exercice 2018 :	0,00 €
Réalisées en 2019 :	2 134 252.49 €
<b>Excédent de recettes</b>	<b>+ 687 627.81 €</b>
<b>• <u>Section d'Investissement</u></b>	
<b>Recettes</b>	<b>1 411 566.91 €</b>
Excédent constaté à la clôture de l'exercice 2018 :	1 312 839.80 €
Mises en recouvrement en 2019 :	98 727.11 €
<b>Dépenses</b>	<b>315 651.40 €</b>
Remboursement capital des emprunts :	0,00 €
Réalisées en 2019 :	315 651.40 €
<b>Excédent de recettes</b>	<b>+ 1 095 915.51 €</b>
<b><u>Soit un excédent total de recettes pour l'exercice 2019 de : + 1 783 543.32 €</u></b>	

L'ensemble de ces résultats se retrouve page 6 du document officiel du Compte administratif 2019 et est conforme aux résultats du Compte de gestion, pages 22 et 23 du document officiel.

#### ❖ Proposition de délibération – Compte de gestion de l'exercice 2019

**Il est proposé au Comité Syndical :**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'Exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. Le Président laisse la parole à M. MOYNAC, Comptable du Trésor. Ce dernier balaie les principaux résultats de l'année 2019 et confirme l'exactitude de ces derniers et de leur cohérence avec le Compte administratif du Syndicat mixte; il n'émet aucune remarque particulière sur ces documents.

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

- Nombre d'inscrits : 93 membres (381 voix)
- Nombre de présents : 56 membres      Nombre de pouvoirs : 8 pouvoirs
- Nombre de votants : 186 voix      Majorité absolue : 94 voix
  
- Pour : 186 voix      Contre : 0 voix      Abstention : 0 voix

❖ **Proposition de délibération – Compte administratif de l'exercice 2019**

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- **de délibérer** sur le Compte Administratif 2019 dressé par Monsieur Grégory LELONG, et sous sa présidence, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2018	-	1 312 839.80	-	407 277.28	-	1 720 117.08
Résultats affectés	-	-	-	-	-	-
Opérations de l'exercice	216 924.29	-	-	280 350.53	-	63 426.24

<b>TOTAUX</b>	-	1 095 915.51	-	687 627.81	-	1 783 543.32
Résultats de clôture	-	-	-	-	-	-
Restes à réaliser	0,00	0,00	-	-	-	0.00
<b>TOTAUX</b>	-	-	-	-	-	0.00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	<b>1 095 915.51</b>	-	<b>687 627.81</b>	-	<b>1 783 543.32</b>

- **d'approuver** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

- **de déclarer**, toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Le quorum étant atteint, et suite à la sortie de salle de Monsieur Grégory LELONG, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

- Nombre d'inscrits : 93 membres (381 voix)
  - Nombre de présents : 55 membres      Nombre de pouvoirs : 8 pouvoirs
  - Nombre de votants : 172 voix              Majorité absolue : 87 voix
- Pour : 172 voix                                  Contre : 0 voix                                  Abstention : 0 voix

❖ **Proposition de délibération – Affectation du résultat de l'exercice 2019**

**Il est proposé au Comité Syndical,**

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2019,  
 Considérant le résultat de la section de fonctionnement,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019  
 Constatant que le Compte administratif présente un excédent de fonctionnement de : 280 350.53 €  
 De décider d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	407 277.28 €
Virement à la section d'investissement	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
EXCEDENT :	280 350.53 €
DEFICIT :	-
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>687 627.81 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002)	687 627.81 €

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour :	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2019</b>	0,00 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	-
<b>C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	-

Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

- Nombre d'inscrits : 93 membres (381 voix)
- Nombre de présents : 56 membres      Nombre de pouvoirs : 8 pouvoirs
- Nombre de votants : 186 voix      Majorité absolue : 94 voix
  
- Pour : 186 voix                              Contre : 0 voix                              Abstention : 0 voix

### 3. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Pour mettre en œuvre la Charte du Parc naturel régional, le Syndicat Mixte décide chaque année de développer un nouveau programme d'actions.

En fonction de la nature de ces opérations, certaines sont inscrites dans la section de fonctionnement, les autres dans la section d'investissement et sont identifiées en tant que telles dans les documents comptables préparés en début d'année à l'occasion du vote du Budget Primitif.

Chaque nouvelle action fait l'objet d'un plan de financement particulier avec des participations statutaires du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil départemental du Nord et d'autres financements sollicités auprès de l'Etat, de l'Union européenne ou d'autres partenaires financiers (Agence de l'Eau, ADEME...).

La réalisation de ces projets entraîne bien souvent la mobilisation de nombreux partenaires et relève dans certains cas de l'innovation ou de l'expérimentation.

Ces raisons expliquent que certaines actions ne sont pas achevées au terme de l'année budgétaire (année civile).

Sur le plan comptable, cela se traduit de la manière suivante :

- Les crédits liés aux opérations d'investissement bénéficiant d'un début d'exécution font l'objet d'un report d'une année sur l'autre,
- Les dépenses et les recettes liées aux actions inscrites dans la section de fonctionnement sont globalisées en fin d'année dans le résultat général de la section de fonctionnement.

Le Compte administratif (et le Compte de gestion) de l'année 2019 a ainsi fait apparaître un excédent de fonctionnement de 687 627.81 €.

L'élaboration du budget supplémentaire 2020 doit permettre principalement :

- Pour la section de fonctionnement :
  1. de réintégrer l'ensemble des recettes et des dépenses des actions décidées par le Comité Syndical non achevées au 31 décembre 2019. (cf. la liste des actions en cours en annexe),

2. de réintégrer l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019,
  3. de réajuster les crédits affectés par chapitre et par article en fonction des dépenses déjà réalisées à la date d'aujourd'hui.
- Pour la section d'investissement :
1. de réintégrer les restes à réaliser 2019 ainsi que les éventuelles nouvelles recettes,
  2. d'intégrer l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2019,
  3. de réajuster les crédits affectés par chapitre et par article en fonction des dépenses déjà réalisées à la date d'aujourd'hui.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2020 soumis à l'approbation du Comité Syndical s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 051 596.00 €, se répartissant comme suit entre les différentes sections budgétaires.

➤ Section de fonctionnement

RECETTES		928 830.00€
Total des recettes qui restent à percevoir à la clôture 2019 (cf. état joint des actions en cours)		167 802.19€
Dont	Etat : 28 996.00€	
	Conseil Régional : 35 851.20€	
	Conseil Départemental : 15 556.00€	
	Autres (Agence de l'Eau, F.R.A.M.E.E.) : 87 398.99€	
Recettes liées au projet « Etude de la fragmentation des continuités écologiques de l'A23 et de l'A2 » / Recette DIR Nord		35 000.00€
Recettes liées au projet « SAGE Scarpe aval : Communication et sensibilisation / Enquête public » / Recettes Agence de l'Eau		38 400.00€
Excédent antérieur reporté		687 627.81€

DEPENSES		928 830.00€
Crédits à ventiler par chapitre ou article en fonction de la nature des opérations en cours		
Actions antérieures à l'exercice 2020 (cf. état joint)		316 500.00€
Projet « Etude de la fragmentation des continuités écologiques de l'A23 et de l'A2 »		35 000.00€
Projet « SAGE Scarpe aval : Communication et sensibilisation / Enquête public »		38 400.00€
Fonctionnement général du Syndicat mixte		538 930.00€

➤ Section d'investissement

RECETTES		1 122 766.00€
F.C.T.V.A.		26 850.49€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 095 915.51€

DEPENSES		1 122 766.00€
Opération n°20 « Maison du Parc naturel régional »		520 000.00€
Opération n°51 « Sauvegarde des sites prioritaires »		102 766.00€
Opération n°54 « Mise à niveau des équipements du Parc »		395 000.00€
Opération n°55 « Projet Life Nature »		105 000.00€

Conclusion

Le budget supplémentaire 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

▪ Section d'investissement :	1 122 766.00 €
▪ Section de fonctionnement :	928 830.00 €

---

Soit un total de : 2 051 596.00 €

#### ❖ Proposition de délibération – Budget supplémentaire 2020

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget supplémentaire de l'exercice 2020 équilibré à la somme de 2 051 596.00 € de mouvements réels, se répartissant comme suit entre les différentes sections budgétaires :

##### DEPENSES

- Dépenses de fonctionnement :	+ 928 830.00 €
- Prélèvements pour dépenses d'investissement :	-
- Dépenses de fonctionnement réelles :	+ 928 830,00 €
- Dépenses d'investissement :	+ 1 122 766.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 051 596.00 €</b>

##### RECETTES

- Recettes d'investissement :	+ 1 122 766.00 €
- Prélèvements sur recettes de fonctionnement :	-
- Recettes d'investissement réelles :	+ 1 122 766.00 €
- Recettes de fonctionnement :	+ 928 830.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 2 051 596.00 €</b>

Mme BOJANEK s'interroge sur l'impact de la crise sanitaire sur le budget et notamment les dépenses liées à l'achat de masques, gel, et autres mesures de protection.

Mme ZARLENGA précise qu'un suivi est effectué et qu'à l'issue de cette période, un bilan des sommes engagées sera précisé. Néanmoins il apparait d'ores et déjà que les dépenses semblent rester équilibrées, dans la mesure où même si des achats imprévus ont eu lieu (masques, signalétiques, gel, etc...) d'autres grands postes ont diminué, notamment lié à la période de confinement ; ainsi de nombreuses baisses ont eu lieu dans le domaine des fournitures (administratives, informatiques ou encore de l'énergie (frais de carburants, gaz, électricité, etc.).

M. Jacques SCHNEIDER salue les investissements faits par le Parc sur Amaury et ses équipements lors de l'année 2019, notamment la suite de la réfection du chemin des Rignains menant aux bâtiments et au Centre.

M. Eric RENAUD souhaite connaître l'impact de la Covid 19 sur l'activité d'Amaury.

Mme ZARLENGA indique que l'année 2020 s'annonçait positive, avec notamment un bon été en perspective. L'impact de la crise sanitaire a entraîné l'annulation des différents séjours et le recours au chômage partiel pour l'équipe de l'ADEPSE voire des postes saisonniers non pourvus (moniteur voile par exemple) permettant pour l'heure, un impact financier maîtrisé. S'agissant des perspectives pour l'été ou la rentrée, il semble difficile de se projeter. Cela dépendra de la circulation du virus, des protocoles permettant l'accueil des centres aérés...



Le quorum étant atteint, les membres présents peuvent valablement délibérer :

Cette délibération, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

- Nombre d'inscrits : 93 membres (381 voix)
  - Nombre de présents : 56 membres      Nombre de pouvoirs : 8 pouvoirs
  - Nombre de votants : 186 voix      Majorité absolue : 94 voix
- Pour : 186 voix                              Contre : 0 voix                              Abstention : 0 voix

#### 4. PRESENTATION DU PROJET EUROPEEN INTERREG V « TRANSVERT »

Titre du projet : Favoriser la coopération transfrontalière de l'insertion professionnelle autour de la gestion de la nature, des espaces verts et du paysage.

Thématique : renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sociale.

Durée : le projet se déroulera sur 3 ans à compter du 01 avril 2020

Le budget global du programme est de 1 195 760 euros, dont 151 149 euros pour le Parc naturel régional.

Grâce au programme européen Leader, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) a expérimenté pendant 4 ans, la mise en place d'une équipe de gestion de la nature et des paysages dans le cadre d'un projet d'insertion socio-professionnelle occupant des personnes bénéficiaires du CPAS (article 60).

Le PNPE a assuré l'encadrement, le suivi et l'évaluation de cette équipe constituée de 4 personnes au travers de chantiers de gestion des milieux naturels, de gestion différenciée et d'aménagement lié à l'accueil du public.

Dans le cadre de sa collaboration transfrontalière avec le PNPE et du développement du Parc Naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH), le PNR Scarpe-Escaut a soutenu également l'expérimentation de la mise en place de cette équipe en l'accueillant sur le site de nature d'Amaury afin de mettre en œuvre des opérations de gestion prévues dans le plan de gestion. En 2018 et 2019, 16 semaines de chantiers ont été ainsi réalisées sur ce site.

Il apparaît que les dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle de publics très éloignés de l'emploi sont organisés de manière nationale et peu d'échanges ou collaborations sont établis entre les organismes, malgré la proximité géographique de part et d'autre de la frontière.

Afin de poursuivre et développer l'expérimentation engagée, les 2 parcs naturels ont élaboré avec des partenaires sociaux du territoire un projet Interreg V intitulé Transvert : « Favoriser la coopération transfrontalière de l'insertion professionnelle autour de la gestion de la nature, des espaces verts et du paysage ».

Pour le montage de ce projet il a été défini :

- un opérateur chef de file : Le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE).
- 3 opérateurs de projet : le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les associations d'insertion belges et françaises (AID Escale du côté belge et le CAPEP du côté français).
- 4 partenaires associés : AID coordination centrale (B), CPAS Péruwelz pôle insertion (B), la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (F) et le Forem (B)

Le projet vise à mettre en place un parcours transfrontalier de formation et d'insertion socio-professionnelle par la réalisation de chantiers qui s'inscrivent dans l'optique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (gestion des milieux naturels, gestion différenciée, travaux destinés à favoriser l'accueil de la faune et de la flore sauvages, entretien de circuits de randonnée, restauration et entretien de petits patrimoines...).

Les chantiers seront réalisés sur les espaces publics des collectivités locales.

Le projet permettra de confronter les pratiques, de construire des outils communs (référentiels, bilans de compétences, évaluations...) tout en créant une nouvelle offre transfrontalière en matière d'insertion alors que le public visé, souvent confronté à des difficultés de mobilité, a des habitudes de vie qui s'émancipent de la frontière et peut trouver sur l'autre versant un service qui peut répondre à ses problématiques.

Il permettra également de valoriser le recours à l'insertion sociale auprès des collectivités locales et des habitants, comme vecteur de valorisation du cadre de vie mais également d'intégration des personnes en difficulté.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Mme BOJANEK s'interroge sur la posture du Parc concernant la pollution de l'Escaut.

Mme ZARLENGA précise que, au regard des enjeux, le Bureau syndical a souhaité engager avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, une étude précontentieuse. Les Parcs sont actuellement accompagnés par un cabinet d'avocat pour déterminer les différentes options, postures et interventions à réaliser. Les conclusions de cette étude seront examinées en juillet, s'en suivra un dépôt de plainte conjoint. En fonction de l'avancement du dossier, un point pourra être fait lors d'un prochain Comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Saint-Amand-les-Eaux, le 22 juin 2020